

Devoir Français
ÉGALITÉ, LIBERTÉ. *FRANCOIS 156A*

Cox
FR
1265
LES REPRÉSENTANTS
DU PEUPLE,

Envoyés près l'Armée des Alpes.

*Dénonçant le fédéralisme des administrations
de Départements. Et ARRÊTÉ desdits
Représentants contre plusieurs Administra-
teurs du Département de l'Isère.*

Grenoble 26 juin 1793, l'an second de la République Française.

CITOYENS NOS COLLEGUES.

Nous avons enfin le développement du système par-
ticide que les autorités constituées de la République ont,
de concert avec tous les aristocrates, & probablement
quelques puissances étrangères, le projet d'établir sur les
ruines de la constitution française & de l'indivisibilité de
la République.

C'est le fédéralisme départemental qui est à l'ordre du
jour; il est bon que vous sachiez que Lyon est le point de
centre de cette secte, & que des députés de la Gironde,
de l'Hérault, de Marseille, de Gap, s'y trouvent réunis
avec ceux de l'Ain, de Grenoble, du Jura, &c. Voici la
copie d'une lettre d'un des commissaires du département de
l'Isère, nommé ORCELET, à un autre administrateur de ce
département, nommé DUMOLARD.

Le commencement est en stile hyéroglyphique; il vous
fera facile de vous appercevoir qu'il s'agit de plier au nou-
veau système le cœur endurci des hommes à préjugés,
& l'on conçoit aisément en faveur de qui l'auteur de cette
parabole espere porter le banquier qui a promis des fonds

A

au plus haut degré d'enthousiasme ; la deuxième partie de la lettre n'a rien d'énigmatique. Vous allez en juger.

« Lyon 24 juin, an deuxième de la République françoise. »

« Je te remercie de ta lettre du 22, elle m'a fait d'autant
» plus de plaisir, je l'ai d'autant mieux senti, que je n'ai
» eu des nouvelles de Grenoble, que par le moyen de
» *Perisse*. »

« Je ne doutois pas que les parens de nos jeunes gens
» s'opposassent à leur choix pour la carrière *chirurgicale* (1) ;
» je fais que cette famille est en général entachée de vieux
» préjugés, & qu'elle est trop éloignée de la hauteur de la
» révolution, pour en secouer volontairement le joug ;
» mais j'avois cru que la modicité de leur fortune étoit
» assez frappante pour faire cesser l'opiniâtre résistance.
» J'avois pensé encore plus fortement que le curateur qu'on
» vient de donner à ces malheureux, prendroit tout l'af-
» cendant de sa philosophie, du pouvoir que lui donne
» sa qualité, pour forcer cette famille vaniteuse à l'abju-
» ration de sa répugnance. Dis à ce curateur de se recueil-
» lir bien étroitement, de réfléchir bien mûrement, & de
» se conduire avec la tendresse & la fermeté d'un pere,
» dont il s'est chargé de remplir les obligations. Dis-lui
» que les alliés de la famille ne feront pas volontiers un
» sacrifice en sa faveur, tant que ces jeunes gens n'em-
» brasseront pas un état utile pour leur fortune & à la
» société ; d'ailleurs le curateur doit bien sentir que la jeu-
» nesse fuit, comme le soleil, l'axe de ces hémisphères,
» est une vibration encore plus précipitée que l'axe du
» globe terrestre ; & à mesure que nous vieillissons, l'étude
» devient plus pénible, & sur-tout moins fructueuse,
» par l'inflexibilité qu'acquierent les organes ; sur le tout le
» banquier qui m'a promis des fonds pour eux, est toujours
» dans les dispositions les plus favorables ; son zèle même
» s'est accru par l'intérêt que j'ai su lui inspirer en leur
» faveur. Si je séjourne encore un peu ici, je prévois
» que je pourrai le porter au plus haut degré d'enthou-
» siasme. »

» Avant-hier matin nous avons été visités par le pré-

(1) Quel horrible jeu de mots !

„ fident de chaque section ; ils nous inviterent pour un
 „ dîner au nom des sections. Nous pensâmes que cet
 „ honneur distingué fait par la ville entière de Lyon au
 „ département de l'Isere, en la personne de deux de ses
 „ députés, méritoit que nous différassions notre voyage de
 „ Saint-Etienne ; ainsi nous avons assisté à ce dîner, avec
 „ les deux députés de la Gironde, Tranchere & Battut ;
 „ avec deux de l'Hérault, un de Gap. On y a porté
 „ 1°. la santé de la République une & indivisible ; 2°. la
 „ liberté & l'égalité ; 3°. aux députés présens de la part
 „ des Amphitrions ; 4°. moi portant la parole au nom
 „ de la Gironde, de l'Hérault, des Hautes-Alpes & de
 „ l'Isere, à la ville de Lyon par ses sections. Ensuite on a
 „ eu une longue conférence sur les mesures à prendre
 „ pour le salut de la République. Mon ami, c'est toujours
 „ l'Isere qui a tenu le haut-bout, & par tout ce que nous
 „ voyons, c'est cette fraction de la République qui est la
 „ plus avancée. Ainsi, pousse l'assemblée départementale,
 „ pour qu'elle hâte, hâte, hâte, la levée, l'organisation
 „ & l'armement, équipement de la force départementale.
 „ Il paroît que l'on s'accorde à l'adoption d'une force dé-
 „ partementale, d'une commission départementale, telle que
 „ notre assemblée, d'une commission centrale commune à toute
 „ la République, destinée à imprimer un mouvement unifor-
 „ me à toutes les forces départementales ; cette commission cen-
 „ trale devra être investie du pouvoir SOUVERAIN, dont
 „ elle sera une émanation, par la filiere des commissions dé-
 „ partementales, qui nommeroient chacune un ou deux députés.
 „ Voilà, mon ami, ce qui doit être adopté avec réflexion,
 „ & exécuté avec célérité. Je t'embrasse. Signé ORCELET.

Voilà donc ce qu'on entend par une république une &
 indivisible ; voilà comme on explique l'égalité & l'exercice
 de la souveraineté du peuple ; vous connoissez maintenant
 les véritables *amphitrions*, & leur systême. Pour obtenir ces
 renseignements, nous avons été forcés de faire arrêter le
 courrier de Lyon à Grenoble, & d'ouvrir ses paquets ;
 nous l'avons fait pour tranquilliser le peuple qui nous l'avoit
 demandé avec instance, & en présence des autorités consti-
 tuées de Grenoble. Nous vous adressons copie du procès-
 verbal. Plusieurs autres lettres que nous avons ouvert, nous
 ont appris que fideles au systême de destruction des so-
 ciétés populaires, seule barriere à opposer à tant de per-

4
fidies, on se proposoit d'anéantir par la force celle de Grenoble, de faire arrêter comme *maratistes* tous les bons citoyens, d'ouvrir les prisons à deux cents aristocrates qu'Amar & Merlinot avoient fait détenir à Sainte-Marie d'en-haut, & de nous transférer, nous, à Lyon, à Pierre-cize; c'est-à-dire entre les mains d'un peuple cruellement égaré sur nos intentions.

Nous gardons ces pièces pour preuves de conviction; mais nous ne pouvons nous dispenser de vous envoyer copie d'une lettre de Serres, un de nos collègues, à l'administration de Gap, son département; vous avez déjà reçu copie de celle de Servonat & Baudran au département de l'Isère, nous avons un extrait de celle de Chaffey qui a précédé & préparé l'insurrection de Lyon. Tout est dans le même sens, & vous sentirez aisément quel étoit le but des Buzot, Barbaroux, & tant d'autres Rolandins, dans leurs éternelles calomnies contre la monarchie, & quelle est aujourd'hui l'intention de ceux qui écrivent à leur département, du style de M. Serres.

Voici sa lettre.

Paris, le 16 juin 1793.

„ Concitoyens,

„ Lorsque je fis partir la dernière, dans laquelle je vous
„ instruisois des événements arrivés à Paris depuis le 27
„ mai jusqu'au 3 juin, Isoard, notre collègue, ne se trou-
„ voit point dans l'hôtel pour la signer, & le courrier
„ ne pouvoit point attendre; mais je dois vous prévenir
„ que le lendemain du départ, je lui communiquai la
„ minute que j'ai gardée entre mes mains, & qu'il en
„ approuve & certifie le contenu.

„ On continue à décacheter & à retenir les lettres qui
„ sont contraires au système d'oppression qui vient de s'éta-
„ blir. On dit même que les inquisiteurs ont établi un
„ rayon d'émissaires à une certaine distance de Paris, qui
„ fouillent & les courriers & les voyageurs. Malgré leur
„ vigilance, il nous arrive des lettres des commissaires des
„ départements, qui nous instruisent de ce qui se passe
„ dans la république. Aujourd'hui il demeure constant pour
„ nous, que la majorité des départements n'ont appris
„ qu'avec la plus grande indignation les nouvelles des
„ attentats des 31 mai & 2 juin; ils prennent en consé-
„ quence des mesures plus ou moins vigoureuses, pour

5

„ tirer la France de la tyrannie qui l'opprime. Je me flatte
„ que le département des Hautes-Alpes ne souffrira pas
„ plus que les autres les atteintes portées à la majesté na-
„ tionale, par les brigands qui infestent Paris.

„ Il se prépare un mouvement dans Paris en ce mo-
„ ment. Depuis hier on a fait manquer le pain chez les
„ boulangers, & ce matin pour en avoir, la pénurie étoit
„ plus grande, c'est pour demain sans doute, on m'assure
„ qu'hier on a agité dans le comité de salut public, s'il ne
„ seroit pas nécessaire de faire tomber 100 mille têtes : nous
„ courons de grands dangers, mais nous saurons mourir au
„ poste où la confiance de nos concitoyens nous a placé,
„ nous sommes dans l'impuissance d'y faire le bien, mais au
„ moins nous nous opposerons au mal, autant qu'il sera
„ en notre pouvoir, & nous emporterons la consolation de
„ ne l'avoir jamais fait ou voulu le faire à dessein.

„ Vous serez suffoqués comme moi d'indignation lorsque
„ vous saurez que l'adjoint du Ministre de la guerre, *Muller*,
„ annonce à la commune qu'il a donné des ordres pour
„ qu'il soit délivré 6000 fusils pour l'armée révolu-
„ tionnaire, créé à Paris par décret du... *composée de*
„ *sans-culottes à 40 sols par jour*. Je dois vous dire à cet
„ égard qu'on assure que la majorité des sections ont déjà
„ pris un arrêté tendant à faire rapporter le décret qui
„ établit cette garde *vraiment prétorienne* ; le décret de
„ la Convention ne dit point par qui cette garde sera
„ soldée. J'imagine bien que la nation ne souffrirait pas
„ qu'elle le fût des deniers publics : les sections pensent
„ comme moi sans doute, & c'est la crainte d'être obligées
„ elles mêmes de payer les verges pour se faire fouetter,
„ qui a arraché aux insoucians, aux egoïstes de cette ville,
„ ce signe de leur existence. Tout à vous. *Signé SERRE*.

L'administration de Lyon se permet les plus tyranniques
détentions, tout ce qui passe à Lyon, reconnu pour clubiste,
est arrêté ; le citoyen Couturier, accusateur public du
tribunal de Grenoble, se rendant à Paris pour y exercer
ses fonctions de juré, a été arrêté. Voici l'extrait d'une
lettre à son sujet.

„ Sur les bons témoignages en faveur de Couturier, sur
„ son brevet de membre du tribunal révolutionnaire de
„ Paris, il a été conduit à Pierre-en-Scise,, (Peut-on se
„ jouer plus indignement des principes & de l'humanité;

& ce sont là ces hommes qui disent qu'ils ne combattent que l'anarchie).

En voici une autre plus signifiante & qui donne quelques développemens.

Lyon, le 25 juin 1793.

» Nous savons, mon cher ami, combien ce scélerat (*Du-*
 » *bois-Crance*) que Grenoble renferme, avec l'or de la na-
 » tion, est venu à bout de corrompre l'esprit de l'armée,
 » même de la garde intérieure; voilà donc les autorités sans
 » pouvoir & les honnêtes gens qui ont quelque chose, sont
 » sous le couteau des brigands soudoyés, trompés & qui n'ont
 » rien. . . Il n'y a ici qu'une voix pour désirer que toutes
 » les autorités séantes à Grenoble se transportent à *Vienne*,
 » & à cet effet, le courier de ce jour leur porte une adres-
 » se pour les inviter, à cette translation reconnue si utile;
 » *deux mille hommes* seroient en marche, si le temps qui
 » nous poursuit, eût permis de les rassembler assez
 » promptement, car il nous *deplaisoit* d'apprendre que, par
 » une fuite honteuse, d'honnêtes gens cherchassent à échap-
 » per à cette *canaille si méprisable*. C'est cette même espece,
 » qui domine la Côte d'Or: il faudra bien que là, comme
 » à *Grenoble*, les propriétaires imitent *Lyon*.

» *Aube* est à nous, il ne manque dans cette partie que
 » l'*Ardèche*.

» Les députés d'*Aix* sont arrivés hier de Paris, comme
 » ils étoient porteurs d'une bonne cause, la Convention
 » n'a pas voulu les entendre, il n'y a plus pour de *pareilles*
 » gens, que du canon. 40 seront sur leurs affuts demain, outre
 » un grand nombre qui sont prêts à l'arsenal; quatre députés
 » précédent le bataillon de *Marseille*, ils sont arrivés hier,
 » ils nous apportent en offrande & pour hommage à la
 » mémorable journée du 29, un bonnet de la liberté, une
 » lance, & une couronne de lauriers pour notre valeureuse
 » garde nationale. Samedi est le jour indiqué pour la céré-
 » monie du couronnement; nos braves freres de la campa-
 » gne qui, lorsque nous étions en danger, vinrent nous
 » apporter de nombreux secours, sont invités, l'*Isere*, le
 » *Mont-blanc*, *Aix*, *Marseille*, l'*Hérault*, la *Gironde*, &c.
 » tous ces députés diffèrent leur départ pour assister à
 » cette fête: en conséquence j'aurai demain à diner l'*Isere*
 » & la *Gironde* . . .

» Madame Duler à *Versailles* tristement dans son coin,
 » visitée quelquesfois par *Isidore*, *Paris* tranquille, l'acte

„constitutionnel achevé... Sur le rapport de nos commissaires
 „envoyés dans tous les districts & les campagnes du ressort,
 „*Saint-Chamond & Feurs* sont dans de *mauvais principes*.
 „Ces municipalités sont dénoncées au département. Je
 „ne fais rien d'assez certain sur Vienne... *Dubois-*
 „*Crancé*, sous quinzaine, doit opter entre sa place de
 „représentant & son grade à l'armée. Une autre place
 „qu'il aura (s'il plaît à Dieu) lui conviendra bien mieux;
 „en Languedoc on fit la chasse à la bête du Gévaudan „

Une foule d'autres lettres parlent de la coalition des
 départements & de la marche des Marseillais sur Paris,
 passant par *Valence*, *Vienne*, *Grenoble*, *Lyon*, &c., mettant
 tous les clubistes à la raison.

Nous avons, en attendant, fait mettre en état d'arres-
 tation le sieur Dumolard, le correspondant intime du sieur
 Orcelet, & nous avons cru devoir faire mettre les scellés
 sur ses papiers, ainsi que sur ceux de plusieurs administra-
 teurs, même sur les papiers du comité de salut public.

Nous avons prié fraternellement cette administration
 d'employer ses bons offices pour rétablir à Lyon le respect
 dû aux lois & à la convention nationale & rendre justice
 aux malheureux détenus.

Les deux commissaires envoyés à Lyon par cette admi-
 nistration, sont Royer de Loche & Orcelet, vous voyez
 dans quel sens leur a été donnée cette commission & de
 quelle manière ils s'en acquittent.

Maintenez, fortifiez, sordonnez même les sociétés popula-
 res, c'est le plus sûr rempart que vous ayez à opposer à l'intrigue
 qui se développe. Peut-être même devriez-vous casser toutes
 les administrations de département, ces corps veulent singier
 les parlements, ils ont été toujours les ennemis de l'égalité,
 tôt ou tard ils perdront la république.

Pour nous, citoyens nos collègues, nous ferons toujours
 notre devoir avec courage, nous braverons les orages
 jusqu'au dernier moment, & s'il faut mourir victimes de
 notre zèle, notre dernier soupir sera un mouvement de
 reconnoissance pour le peuple de Paris, qui vient encore
 une fois de sauver la liberté, & d'horreur pour les fédé-
 ralistes, qui, dans leur ambitieuse extravagance, ne peu-
 vent nous conduire qu'au despotisme, car, comme vous,
 nous avons fait un traité avec la mort.

DUBOIS-CRANCÉ, GAUTHIER & ALBITTE.

Nous allons faire extraire toutes les lettres importantes qui sont dans nos mains, & nous en ferons passer copie au comité de salut public.

LES REPRÉSENTANS DU PEUPLE, CONSIDÉRANT qu'ils ont la preuve écrite que dans plusieurs départemens, & notamment dans celui de l'Isère, quelques administrateurs ont tenté une coalition dont le but est d'établir le fédéralisme, en créant dans leur département une assemblée représentative, & en formant ensuite dans un lieu convenu une autre assemblée composée d'un ou plusieurs délégués des assemblées représentatives, ce qui seroit un véritable congrès destructif de la représentation nationale immédiate & de la souveraineté du peuple.

Considérant qu'un semblable projet tend à rompre l'unité & l'indivisibilité de la république, qu'il occasionneroit indubitablement la guerre civile, puisque les décisions de ce congrès doivent être soutenues d'une force départementale.

Considérant que ceux qui ont conçu un projet aussi liberticide n'ont rien négligé pour égayer les citoyens, qu'ils ont affecté de méconnoître la liberté de la convention nationale, qu'ils ont distribué avec profusion tous les écrits qui pouvoient accréditer une opinion aussi erronée, & qu'ils ont cherché à détruire les sociétés populaires qui s'occupent à déjouer leurs complots & à soutenir les principes de l'égalité & de la liberté.

Considérant qu'il ne suffit pas d'avoir dénoncé aux citoyens les auteurs de cette conspiration, qu'il faut encore soumettre leur conduite à l'examen des tribunaux, & qu'il convient aussi d'éloigner de l'administration les membres qui auroient favorisé l'exécution de ce projet par erreur ou foiblesse.

Considérant enfin que les administrateurs ne peuvent remplir utilement leurs fonctions qu'autant qu'ils restent investis de la confiance publique, & que les dénonciations multipliées qui ont été portées contre quelques-uns d'entr'eux, & les pétitions d'un grand nombre de citoyens tendantes à leur suspension, ne permettant pas de leur conserver le caractère de fonctionnaires publics dans les circonstances où se trouve la république, ont arrêté :

9

ARTICLE PREMIER.

Les citoyens Orcelet & Royer de Loche, administrateurs du département de l'Isère, seront arrêtés & traduits au tribunal révolutionnaire établi à Paris. A cet effet tous dépositaires de la force armée sont requis, & tous bons citoyens invités de s'assurer de leurs personnes & d'en donner immédiatement avis, soit aux représentans du peuple envoyés près l'armée des Alpes, soit au directoire du département de l'Isère, qui donneront les ordres ultérieurs pour leur translation.

II.

Les citoyens Puy, vice-président du département de l'Isère, Royer & Delhors, membres du directoire du même département; Dumolard & Béranger, administrateurs, & Almeras, procureur-général-syndic, sont suspendus de leurs fonctions. Il leur est défendu d'en continuer l'exercice, sous peine de désobéissance à la loi.

III.

Les représentans du peuple commettent provisoirement les citoyens Suart, Varnay, Chanrion & Cauthier, administrateurs du département, pour remplir les fonctions de membres du directoire, au lieu & place de ceux suspendus par les articles précédens; ils commettent pareillement le citoyen Rodet, aussi administrateur du département, pour remplir les fonctions de procureur-général-syndic.

IV.

Les citoyens administrateurs du département qui sont appellés au directoire & à la place de procureur-général-syndic, seront remplacés provisoirement par deux membres du conseil-général de chaque district, ci-après désignés: les citoyens Blanc & Poignen, administrateurs du district de Grenoble; Doriol & Comberouffe puiné, administrateurs du district de Vienne; Martel maire, & Ogiès, administrateur du district de Saint-Marcellin, Drevon & Vallette, administrateurs du district de la Tour-du-Pin.

V.

Le directoire du département élira, après sa nouvelle composition, un vice-président, au lieu & place du citoyen Puy.

V I.

Le citoyen Duport, secrétaire-général du département, demeure aussi suspendu de ses fonctions, & le conseil-général du département procédera à l'élection d'un autre citoyen, pour le remplacer provisoirement.

V I I.

Il est défendu à tous les administrateurs, au procureur-général-syndic & secrétaire, suspendus de leurs fonctions, de sortir pendant un mois de la ville de Grenoble, sans une autorisation expresse du directoire du département, sous peine d'arrestation.

V I I I.

Le président du conseil du district de Vienne, le procureur-syndic du même district, le maire & procureur de cette commune, seront tenus de se transporter à Grenoble, à la réception du présent arrêté, pour y rendre compte aux Représentants du peuple, de la conduite des corps administratifs établis dans ladite ville.

I X.

Le présent arrêté sera adressé au président du département de l'Isère, lequel sera tenu, sous sa responsabilité, de convoquer immédiatement une assemblée du conseil général, suivant sa nouvelle composition, d'y faire donner lecture du présent arrêté, & d'y recevoir le serment des nouveaux administrateurs qui pourront être présents.

X.

Le directoire du département fera parvenir, lire, publier & afficher dans toutes les communes, le présent arrêté, & il veillera à son exécution.

X I.

Il sera incessamment envoyé, par les Représentants du peuple, à la convention nationale, & aux différents départements qui existent depuis l'Ain jusqu'au Var, lesquels sont requis de faire exécuter rigoureusement les lois contre ceux qui tentent des projets liberticides.

Fait à Grenoble le 27 juin 1793, au second de la république française. *Signé*, DUBOIS-CRANCÉ, ALBITTE & GAUTHIER.

A Grenoble, de l'imprimerie de J. ALLIER.



